

PALESTINE

Belgique-België
P.P.
Bruxelles X
1/1624

BULLETIN DE L'ASSOCIATION BELGO-PALESTINIENNE / WALLONIE-BRUXELLES ASBL

TRIMESTRIEL N° 42 - OCTOBRE/NOVEMBRE/DÉCEMBRE 2009 - DÉPÔT: BRUXELLES X - AGRÉATION: P401130

EDITO

Le rapport des Nations Unies A/HRC/12/48 du 15 septembre réalisé par Richard Goldstone, juge honoraire de la Cour constitutionnelle de l'Afrique du Sud et ancien procureur des Tribunaux pénaux internationaux sur le Rwanda et l'ex-Yougoslavie, confirme l'ensemble des violations aux Conventions de Genève et au droit humanitaire, les crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis par Israël en Palestine. Ces crimes avaient déjà été dénoncés par le rapport commandité par la Ligue arabe et réalisé par John Dugard et les rapports des grandes organisations internationales des Droits de l'Homme, comme Amnesty International et Human Rights Watch. À ceux qui tentent de faire diversion en s'étonnant de l'unanimité des accusations portées à l'encontre du gouvernement israélien, de son armée et des colons, il y a lieu de répondre qu'Israël a toujours voulu s'élever au rang des États les plus avancés en termes de démocratie, qu'il a signé les principales conventions internationales sur les droits humains et les Conventions de Genève.

Aujourd'hui, il importe de faire campagne à l'ONU pour que les règles de droit soient appliquées et que les sanctions prévues contre de telles violations des Conventions de Genève soient prises à l'encontre d'Israël, pour contraindre cet État à respecter les droits fondamentaux du peuple palestinien et de reconnaître à ce peuple son droit inaliénable à l'autodétermination.

L'Union européenne et ses États membres souscrivent à l'ensemble des instruments de droits internationaux et humanitaires et entendent fonder leurs relations de proximité sur leur respect et sur celui de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme. L'UE a reconnu le droit à l'autodétermination du peuple palestinien et déclare promouvoir la solution de deux États. Depuis les années 90, l'UE est devenue le principal bailleur de fonds en soutien à la construction de l'État de Palestine.

Il découle de l'ensemble des engagements souscrits par l'UE en termes de coopération et de ceux résultants des conventions humanitaires souscrites par l'ensemble des États membres que l'UE se doit de prendre des sanctions à l'encontre d'Israël aussi longtemps que cet État poursuivra la colonisation et la construction des Murs à Jérusalem, en Cisjordanie et à Gaza; aussi longtemps qu'Israël, par le blocus contre Gaza, empêchera les mouvements de sa population et de ses marchandises et empêchera l'acheminement de l'aide vers Gaza; aussi longtemps que des milliers de Palestiniens croupiront dans les prisons en Israël; aussi longtemps que les Palestiniens seront interdits de séjour sur leur propre terre.

Il faut que des pressions politiques soient exercées à l'encontre d'Israël de manière aussi ferme qu'aux tout derniers moments de l'apartheid en Afrique du Sud - un pays qui avait aussi des relations privilégiées avec l'Europe et les États-Unis. À l'époque, les campagnes de boycott - lancées par les organisations citoyennes, les syndicats avec l'appui du Conseil des Églises protestantes - et des désinvestissements furent pour beaucoup dans le changement d'attitude des USA et de la Commission européenne. Des sanctions, des mesures négatives et d'autres positives pour encourager la sortie de l'apartheid furent adoptées à l'encontre du gouvernement sud-africain. Au nom de la défense des droits humains, l'UE a suspendu sa coopération avec le Zimbabwe et Haïti et tout récemment avec la Guinée. Israël, quant à lui, ne peut demeurer le seul État au-dessus des lois et des droits humains.

Le soutien à la campagne BDS (Boycott, Désinvestissement, Sanctions), lancée par 170 associations palestiniennes et appuyée par les associations anticoloniales israéliennes, est aujourd'hui au programme de toutes les plates-formes Palestine en Europe. Cette campagne contribuera à faire progresser le combat du peuple palestinien pour l'application de son droit à l'autodétermination et à l'indépendance, à le faire prendre en compte par l'UE et les États-Unis, ainsi que par Israël.

Pierre Galand
Président